



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARCOING
DU JEUDI 14 AVRIL 2016**

==--==

L'an deux mille seize le jeudi quatorze à 19 heures, s'est réuni le Conseil Municipal pour une réunion ordinaire en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier DRIEUX, Maire.

| | |
|--|---------------|
| Nombre de Conseillers en exercice : | 19 |
| Nombre de Conseillers présents : | 17 |
| Nombre de Conseillers votants : | 18 |
| Date de la convocation : | 04 avril 2016 |

Etaient présents : MM DRIEUX Didier, MALDERET Pierre, CARDON Dominique, MAGNAN Olivier, KLEKOCINSKI André, SENT Virginie, ROUILLARD Michel, MOURANT Coralie, MOREL Jean-Luc, ROUARD Lindsay, DI PARDO Adrien, DI PASCALE Christine, BIENFAIT Bruno, LAUDE Christian, LECAS Agnès, LEJEUNE André, BASQUIN DUFNER Corinne.

Absentes excusées :

VINCENT Barbara donne procuration à CARDON Dominique
VERMEULEN Amélie

Secrétaire de séance : DI PARDO Adrien

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur DRIEUX, sollicite d'autorisation du Conseil Municipal pour ajouter un point à l'ordre du jour, il s'agit de la signature d'une convention avec l'Agence de l'eau pour permettre aux administrés dont l'habitation est située en zone de SPANC de déposer un dossier de demande de participation aux travaux.

A l'Unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

• 2016-01 : Approbation du compte rendu du 24 Novembre 2015

Monsieur le Maire rappelle que le compte rendu de la séance du 24 novembre 2015 a été joint à la convocation de la réunion de ce jour, après interrogation des conseillers municipaux, le compte rendu de ladite séance est approuvé à l'unanimité.

• 2016-02 : Dénomination de rues

Le conseil municipal doit se prononcer pour le nom de deux rues

- a) Celle qui donne accès à la future gendarmerie et aux quatre lots mis en vente (je vous propose de prendre connaissance du courrier du Docteur DUCOULOMBIER en 2003) et de retenir la proposition de l'époque, qui reste d'actualité pour cette rue, il s'agit de l'avenue de la Fraternité.

Monsieur LEJEUNE fait remarquer que le 13 novembre 2015 avait été évoqué, Monsieur KLEKOCINSKI souligne que la décision avait été différée et cette proposition non retenue.

Par 17 voix pour et 1 abstention : l'Avenue de la Fraternité est validé.

- b) Celle qui donne accès à la nouvelle partie aménagée au sein de la zone du trou à loup la dernière dénomination pour une rue de ce secteur était : rue de la carrière.

Monsieur le Maire sollicite des propositions, quant à lui, il avance : Rue de la cimenterie, Monsieur Lejeune avance la rue de la briqueterie, Monsieur Morel : la rue des agneaux.

Suite au vote, il ressort l'unanimité pour la rue de la Cimenterie.

• 2016-03 : Lancement d'une consultation pour un marché de service pour l'animation et gestion du lieu d'accueil de loisirs sans hébergement et des rythmes scolaires pour la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 décembre 2020

Monsieur le Maire souligne que la commune doit se mettre en conformité avec les règles de consultation pour les prestations fournies en matière d'animation auprès des enfants. Pour ce faire il y a lieu de lancer une consultation.

Monsieur Lejeune demande si cette consultation est un appel d'offre, Monsieur le Maire confirme cette procédure.

Monsieur Magnan ajoute que cette consultation permettra sans doute des pistes d'économie.

Madame Cardon demande combien de personnes de Marcoing travaillent dans la structure actuelle.

Monsieur le Maire répond que beaucoup d'employés sont de l'extérieur, même pour l'organisation des CLSH peu d'animateurs sont marconiens. Il ajoute que la consultation impose la reprise du personnel.

A l'unanimité, Le conseil municipal est favorable au lancement de la consultation.

• 2016-04 : Acquisition foncière

Suite au départ en retraite d'un agriculteur, il a été proposé à la commune l'acquisition d'une parcelle qui jouxte la source.

Une estimation des domaines est en cours, il y a lieu que le Conseil Municipal se positionne sur cette acquisition et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes, une somme est prévue au budget pour faire face à cette opportunité.

Monsieur Bienfait interroge Monsieur le Maire sur le prix qui pourrait découler de cet achat, Monsieur Drieux répond que le m² devrait avoisiner les 1 € 10, ce qui pour la parcelle ZK 95 de 5518 m² avoisinerait les 6000 € auxquels s'ajouteraient les frais d'acte.

A l'unanimité, Le Conseil Municipal approuve cette acquisition et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cet achat.

• 2016-05 : Indemnités des élus

Monsieur DRIEUX rappelle l'article 3 de la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 qui spécifie qu'à compter du 1^{er} janvier 2016, les indemnités de fonction allouées au Maire, aux Adjointes et aux Conseillers délégués sont fixées automatiquement au taux plafond prévu par l'article L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour une commune de la strate de 1000 à 3499 habitants le taux est de 43 % de l'indice 1015.

Il y a lieu de préciser que les communes de plus de 1000 habitants ont la possibilité de déroger à la loi et demander à bénéficier d'une indemnité à un taux inférieur.

Il y a donc lieu que le conseil municipal se prononce sur les taux qui s'appliqueront pour les élus de Marcoing,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal DECIDE que les taux votés le 08 avril 2014 continueront à s'appliquer pour les élus de Marcoing, sachant que les élus avec un taux inférieur prévu par les textes dont les montants votés lors des dernières élections municipales et qui se répartissent de la façon suivante :

| Fonction | Indice brut de référence | Pourcentage mandat antérieur | Pourcentages votés le 08 avril 2014 |
|-------------------------|--------------------------|------------------------------|-------------------------------------|
| Maire | 1015 | 41 % | 41 % |
| 1 ^{er} Adjoint | 1015 | 8 % | 8 % |
| Adjoint | 1015 | 8 % | 8 % |
| Conseiller Délégué | 1015 | 4 % | 4 % |

Monsieur Lejeune souligne qu'il est certain que pour qu'une commune fonctionne, il faut un Maire et des Adjointes. Il s'interroge sur les Conseillers Délégués qui pourraient se substituer aux Adjointes et sur le montant des indemnités perçues.

Monsieur le Maire répond que la masse globale des indemnités est maintenue, qu'elle est inférieure au montant fixé par décret, et qu'en aucun cas les conseillers délégués n'occasionnent une charge supplémentaire. Il rappelle que les adjointes perçoivent maintenant tous la même identité.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir la répartition votée en avril 2014.

• **2016-06 Subventions aux associations**

La commission des finances a examiné les subventions versées en 2015, et le conseil municipal devra se prononcer sur les sommes à octroyer pour l'exercice 2016.

Tableau des subventions versées en 2015

| | | | | | |
|-------------------|------------|---------------------|------------|--------------|------------|
| Crédits rep. = | | Engagé = | | Budget = | 201 695,90 |
| Budget primitif = | 201 695,90 | Brouillards = | | En cours = | 177 572,70 |
| Décisions mod. = | | Emis = | 177 572,70 | | |
| Budget suppl. = | | Dont Réalisations = | 177 813,70 | Disponible = | 24 123,20 |
| | | Dont Annulations = | -241,00 | | |

| Mandat - Bord | Date | Objet | Tiers | Montant |
|---------------|-------------------------------|--|---------------------------------------|-------------------|
| 814 - 66 | 23/11/2015 | SUBVENTION 2015 | ASS. DES PARENTS ELEVES | 332,00 |
| 813 - 66 | 23/11/2015 | 4EME ACOMPTE 2015 | FAMILLES RURALES | 10 000,00 |
| 812 - 66 | 23/11/2015 | SUBVENTION 2015 | AMICALE DES S.POMPIERS | 271,00 |
| 565 - 46 | 04/08/2015 | SUBVENTION 2015 | A.D.M.R. | 160,00 |
| 514 - 42 | 28/07/2015 | subvention 2015 | ASS NOUVEAU PLANNING FAMILIAL DU CSIS | 148,00 |
| 510 - 41 | 23/07/2015 | SOLDE SUBVENTION 2015 | HARMONIE MUNICIPALE | 13 000,00 |
| 508 - 41 | 23/07/2015 | SUBVENTION 2015 | LES SCENES DU HAUT ESCAUT | 160,00 |
| 507 - 41 | 23/07/2015 | SUBVENTION 2015 | STE SPORTIVE MARCOING | 3 450,00 |
| 506 - 41 | 23/07/2015 | 3eme acompte exercice 2015 | FAMILLES RURALES | 30 000,00 |
| 389 - 33 | 09/06/2015 | SOLDE SUBVENTION EX 2014 | FAMILLES RURALES | 42 821,70 |
| 359 - 29 | 15/05/2015 | participation TAP 1er et 21eme tri 2014/ | FAMILLES RURALES | 3 000,00 |
| 359 - 29 | 15/05/2015 | 2ème acompte subvention 2015 | FAMILLES RURALES | 10 000,00 |
| 313 - 26 | 29/04/2015 Annulé par le 2 | SUBVENTION 2015 | STE DES A.C.P.G. | 241,00 |
| 312 - 26 | 29/04/2015 | ACOMPTE SUBVENTION 2015 | HARMONIE MUNICIPALE | 13 000,00 |
| 186 - 15 | 11/03/2015 | SUBVENTION 2015 | STE DES A.C.P.G. | 241,00 |
| 185 - 15 | 11/03/2015 | SUBVENTION 2015 | ASS. DES PARENTS ELEVES | 332,00 |
| 184 - 15 | 11/03/2015 | AVANCE SUBVENTION 2015 | FAMILLES RURALES | 50 000,00 |
| 183 - 15 | 11/03/2015 | SUBVENTION ANNEE 2015 | CERCLE OLYMPIQUE DE MARCOING | 500,00 |
| 183 - 15 | 11/03/2015 | SUBVENTION COURSE DU 19 AVRIL 2015 | CERCLE OLYMPIQUE DE MARCOING | 167,00 |
| Total | | | | 177 813,70 |

Ainsi que la liste des demandes de subventions émanant d'organismes extérieurs :

- UNICEF
- Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés
- Les papillons blancs du Cambrésis
- L'association française des sclérosés en plaques

- Comité régional Handisport nord Pas de Calais
- AMF de Maubeuge

Madame Cardon souhaite abandonner sa subvention et souhaite que la somme soit affectée à l'association sportive. Madame Sent aurait préféré que la somme soit affectée aux écoles.

Quant à Monsieur Klékocinski, il remarque qu'il ne s'agit pas d'une économie mais d'un transfert.

A l'issue de ces explications, Le Conseil Municipal (par 2 contre 3 abstentions et 13 pour) décide d'attribuer les subventions 2016 comme spécifier ci-après :

| Association | Montant maximal | |
|--|-----------------------------|--------------------|
| Association des parents d'élèves de Marcoing | 332 € | |
| Familles Rurales | 145.000 € | |
| Association des Anciens Combattants | 241 € | |
| Amicale des sapeurs-pompiers | 271 € | |
| A.D.M.R. | 160 € | |
| Ass. Nouveau planning familial | 148 € | |
| Harmonie Municipale | 26.000 € | Payée en deux fois |
| Société Sportive de Marcoing | 3.600 € | |
| Le Cercle Olympique | 167 € | |
| Le Cercle Olympique | par course à Marcoing 500 € | |

Monsieur MAGNAN rappelle que les subventions sont versées après l'assemblée générale et le quitus donné par Monsieur KLEKOCINSKI Adjoint et Monsieur ROUILLARD Conseiller Délégué.

Il ajoute qu'en fonction des résultats du marché animation, les 145.000 € ne seront probablement pas versés à l'association familles rurales, mais ajoute qu'il reste un reliquat de 2015 et l'activité de janvier à fin août 2016, qui devront verser après assemblée générale et fourniture des comptes.

| |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • 2016-07 : Vote des trois taxes locales |
|---|

Monsieur MAGNAN propose aux conseillers municipaux de consulter l'Etat 1259 ci-dessous, et précise que la commission des finances propose le maintien des taux 2015, à l'issue des explications, il demande au conseil municipal de se prononcer sur les taux des trois taxes locales pour l'année 2016.

COMMUNE : 377 MARCOING
 ARRONDISSEMENT : 59 CAMBRAI
 TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE MASNIERES



N° 1259 COM (1)

TAUX
FDL
 2016

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2016

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

| | Bases d'imposition effectives 2015 1 | Taux d'imposition communaux de 2015 2 | Taux d'imposition plafonnés 2016 3 | Bases d'imposition prévisionnelles 2016 4 | Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) 5 |
|---|--|---|--|---|--|
| Taxe d'habitation..... | 1 573 059 | 15,47 | >>> | 1 605 000 | 248 294 |
| Taxe foncière (bâti)..... | 1 145 555 | 13,09 | >>> | 1 143 000 | 149 619 |
| Taxe foncière (non bâti). | 104 590 | 49,07 | >>> | 106 000 | 52 014 |
| CFE..... | | | >>> | | 0 |
| Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants | | 4 842 | | Total : | 449 927 |
| Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : | | >>> | | | |

A l'unanimité, le Conseil Municipal confirme la proposition de la commission des finances et décide de voter les taux suivants :

Taxe d'habitation : 15,47
 Taxe foncier bâti : 13,09
 Taxe foncier non bâti : 49,07

Monsieur Lejeune demande si les augmentations prévues par le département seront appliquées en 2016, Monsieur Drieux confirme cette décision.

- 2016-08 Vote du compte administratif, du compte de gestion et du budget primitif de la commune, du service des eaux et assainissement et du lotissement**

Monsieur MAGNAN évoque brièvement la composition d'un budget, pour remettre en mémoire les dépenses et recettes affectées dans chaque section (fonctionnement et investissement)

Il rappelle les réflexions de la commission des finances ainsi que les travaux ou achats envisagés pour l'exercice 2016. (terrain de Mr et Mme Manteau), travaux de couvertures aux écoles, travaux d'entretien de voirie et continuation de la voie d'accès à la gendarmerie.

Il rappelle que les travaux de couvertures ne pourront être lancés qu'après les accords de subventions

Monsieur MAGNAN profite de ce résumé pour répondre à une question de Monsieur LEJEUNE sur le % que représentent les emprunts sur le budget. Le remboursement d'emprunts de la commune représente 11 % des recettes réelles de fonctionnement.

En 2017 des emprunts seront terminés, et il sera envisageable de relancer des travaux de voirie, trottoirs et toiture de la mairie.

A la question de Monsieur LEJEUNE, Monsieur MALDERET répond que le talus de la rue de Cambrai ne risque pas de s'effondrer suite à la taille des arbres. Monsieur MAGNAN ajoute qu'une étude pourrait s'envisager pour taluter et implanter un mur de soutènement.

Monsieur MAGNAN revient sur les économies réalisées en 2015, principalement liées au changement du photocopieur qui pour 2015 représente 4800 € d'économie pour les éditions.

Les friandises de Noël, les restrictions au niveau des festivités soit 1200 €

La commune a été contactée par la société Ecofinances qui propose d'effectuer gratuitement un audit et de se rémunérer à 50 % des gains tout en sachant que la somme à reverser ne saurait excéder 23.000 € sur trois ans. La société viendra en mairie le 21 mai 2016.

Monsieur DI PARDO fait ressortir que les décisions prises, permettent d'anticiper l'avenir, achat d'équipement performant, travaux..., Monsieur le Maire appuie cette remarque en rappelant les travaux d'isolation des toitures.

Les autres pistes d'économies espérées :

- La consultation en matière d'animations en faveur des jeunes, les subventions devraient baisser toutefois, une charge apparaîtra au chapitre 011, en effet, il s'agira après la consultation du paiement d'une prestation de service et non plus du versement d'une subvention d'équilibre. Le gain espéré pourrait s'élever à 10000 voire 15000 € s'agissant du poste comptable.
- Une démarche va être faite en matière de téléphonie

Monsieur MAGNAN demande aux conseillers municipaux de réfléchir aux autres pistes qui pourraient être exploitées.

Monsieur KLEKOCINSKI propose l'augmentation du prix des caves urnes, Madame CARDON la suppression de la cérémonie des vœux, et Monsieur LEJEUNE la suppression de la fête du mois d'août dont la fréquentation est fortement impactée par les festivités du mois d'août de Cambrai.

Après l'issue de ces informations, Monsieur MAGNAN rappelle que les éléments présentés ce jour ont été joints à la convocation, que les votes sont réalisés par chapitre. Après avoir pris connaissance des chiffres relatifs à l'exercice 2015 et les chiffres des propositions pour l'exercice 2016 des différents budgets établis avec la commission des finances, Monsieur MAGNAN demande aux Conseillers Municipaux si des chiffres ont soulevé des interrogations particulières, propose de passer aux différents votes.

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

a) Il ressort pour l'exercice 2015

Un déficit de la section d'investissement pour un montant de 20.623 € 97

Et

Un excédent de la section de fonctionnement pour un montant de : 217.873 € 97

Qui ont pu être constaté à partir des résultats repris ci-dessous :

| Exercice 2015 | Section D'investissement | Section de Fonctionnement | Total |
|-----------------|-----------------------------|------------------------------|---------------------|
| Recettes | | | |
| prévisions | 613.764 € 61 | 1.320.855 € 35 | 1.934.619 € 96 |
| réalisées | 390.553 € 76 | 1.233.445 € 30 | 1.623.999 € 06 |
| Dépenses | | | |
| prévisions | 613.764 € 61 | 1.320.855 € 35 | 1.934.619 € 96 |
| Réalisées | 411.177 € 73 | 1.015.571 € 33 | 1.426.749 € 06 |
| Résultat | | | |
| Excédent | | 217.873 € 97 | 197.250 € 00 |
| déficit | 20623 € 97 | | |

Il ressort l'affectation de résultats :

| | |
|---|--------------|
| Reports | |
| Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : | 142 025,51 € |
| Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : | 164 657,35 € |

| | |
|---|--------------|
| Soldes d'exécution | |
| Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : | 20 623,97 € |
| Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : | 217 873,97 € |

| | |
|---|--------------|
| Restes à réaliser | |
| Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser : | |
| En dépenses pour un montant de : | 158 550,00 € |
| En recettes pour un montant de : | 0,00 € |

| | |
|---|-------------|
| Besoin net de la section d'investissement | |
| Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : | 37 148,46 € |

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par CONSEIL MUNICIPAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

| | |
|--|-------------|
| Compte 1068 | |
| Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : | 37 148,46 € |

| | |
|--|--------------|
| Ligne 002 | |
| Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : | 345 382,86 € |

Les chiffres communiqués étant conformes au compte de gestion de Monsieur le Trésorier de Municipal, le Conseil Municipal **APPROUVE** le compte administratif présenté par Monsieur MAGNAN, Adjoint aux finances, ainsi que le compte de gestion du receveur municipal.

b) Le budget primitif 2016

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le Budget Primitif présenté par Monsieur Olivier MAGNAN, Adjoint aux Finances.

Le Budget est VOTE par chapitre, à la majorité par 17 voix pour et 1 abstention, il ressort de cette présentation un équilibre :

| | |
|---|----------------|
| En section de fonctionnement pour un montant de : | 1.467.332 € 86 |
| Et | |
| En section d'investissement pour un montant de : | 645.300 € 00 |

BUDGETS ANNEXES DE LA COMMUNE

A - Service des Eaux et Assainissement

- a) Après avoir pris connaissance des chiffres relatifs à l'exercice 2015, et conformes au compte de gestion de Monsieur le Trésorier de Municipal, le Conseil Municipal **APPROUVE** le compte administratif présenté par Monsieur MAGNAN, Adjoint aux finances.

Il ressort pour l'exercice 2015 :

Un déficit de la section d'investissement pour un montant de 40.333 € 97

Et

Un excédent de la section de fonctionnement pour un montant de : 74.790 € 99

A l'issue de l'examen des comptes, l'affectation de résultats se décompose suivant le tableau ci-dessous :

| Reports | |
|---|-------------|
| Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : | 30 873,28 € |
| Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : | 628,87 € |

| Soldes d'exécution | |
|---|--------------------|
| Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : | 40 333,97 € |
| Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : | 74 790,99 € |

| Restes à réaliser | |
|---|---------------|
| Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser : | |
| En dépenses pour un montant de : | 0,00 € |
| En recettes pour un montant de : | 0,00 € |

| Besoin net de la section d'investissement | |
|---|--------------------|
| Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : | 71 207,25 € |

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par , soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

| Compte 1068 | |
|--|--------------------|
| Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : | 71 207,25 € |

| Ligne 002 | |
|--|-------------------|
| Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : | 4 212,61 € |

Les chiffres communiqués étant conformes au compte de gestion de Monsieur le Trésorier de Municipal, le Conseil Municipal **APPROUVE** le compte administratif présenté par Monsieur MAGNAN, Adjoint aux finances, ainsi que le compte de gestion du receveur municipal.

b) Budget primitif 2016

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le Budget Primitif présenté par Monsieur Olivier MAGNAN, Adjoint aux Finances.

Le Budget est VOTE par chapitre, à l'unanimité, il ressort de cette présentation un équilibre :

En section de fonctionnement pour un montant de : 341.530 € 00
Et
En section d'investissement pour un montant de : 605.507 € 25

B - Budget du Lotissement

L'exercice 2015 n'a vu aucun mouvement comptable, le Conseil Municipal **APPROUVE** le Budget Primitif présenté par Monsieur Olivier MAGNAN, Adjoint aux Finances.

Le Budget est VOTE par chapitre, à l'unanimité, il ressort:

Un excédent en section de fonctionnement pour un montant de : 75.252 € 72
Avec 78500 de dépenses et 153.752 € 72 de recettes
Et
Un excédent en section d'investissement pour un montant de : 7.102 € 72

• 2016-09 : Remboursement d'arrhes pour location

Monsieur Paul MAGNIN avait réservé la salle du stade pour le 23 avril 2016, et versé 40 €, Monsieur MAGNAN, Adjoint, expose à l'assemblée que M. MAGNIN a loué la salle du stade pour le 23 avril 2016 et versé 40 € d'arrhes pour la location. Ce dernier a ensuite fait un courrier en demandant s'il est possible de lui restituer cette somme, compte tenu qu'il annulait la réservation.

Le conseil municipal **ACCEPTE** de rembourser les 40 € à Monsieur MAGNIN.

• 2016-10 : Adhésion d'une nouvelle commune au syndicat « Murs mitoyens »

Par délibération du 12 février dernier, le comité syndical des Murs Mitoyens du Cambrésis a accepté l'adhésion de la commune de Flesquières à compter du 1er juillet 2016.

Le conseil municipal, **ACCEPTE** l'adhésion de la commune de Flesquières aux Murs Mitoyens.

2016-11 : Adhésion au groupement de commande par le CDG59 pour l'assurance du personnel communal

La commune adhère à la CNP par le biais du CDG59, depuis de nombreuses années et cette démarche de consultation s'inscrit dans une recherche d'économies pour l'ensemble des collectivités qui bénéficient de ce service.

Le Conseil Municipal DECIDE de renouveler la confiance au centre de gestion du nord pour choisir un prestataire pour le remboursement à la commune des indemnités journalières des agents communaux lors de période de maladie, maternité, accident du travail, décès... et d'indemnités aux agents lors de maladie occasionnant plus de trois mois d'arrêt.

2016-12 : Redevance occupation du domaine public pour la distribution de l'électricité RODP

La commune a déjà instauré la redevance pour occupation du domaine public pour la distribution du gaz.

Il conviendrait d'instaurer également la redevance pour occupation du domaine public pour la distribution de l'électricité.

La commune est en droit de percevoir :

*- la RODP réseau public de transport et de distribution d'électricité pour l'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité pour les ouvrages existants.

* Par ailleurs, le conseil municipal peut également décider de fixer la RODP chantier sur réseau public de distribution d'électricité appelée RODP provisoire réseau public de distribution d'électricité pour l'occupation du domaine public liée aux chantiers provisoires de travaux relatifs aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (décret n° 2015-334 du 25 mars 2015)

La commune pourra la percevoir à partir de 2017, à l'unanimité le Conseil Municipal DECIDE d'instaurer cette redevance.

2016-13 : Personnel communal

CREATION ET SUPPRESSION DE GRADES

Suite à des promotions internes, des demandes de changement de service, le **Conseil Municipal DECIDE :**

De supprimer :

- Suppression d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à TC à compter du 1er juillet 2016. Avis du CTP laissé vacant suite à une promotion interne en qualité d'adjoint technique de 1ère classe (grade existant et vacant)

De maintenir :

- Grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe laissé vacant suite à une promotion interne et qui pourra être pourvu par un agent en place qui bénéficiera également d'une promotion interne au 1^{er} juillet 2016

De créer :

- Un grade d'adjoint technique principal à TC à compter du 1^{er} mai 2016 (à la suite à d'une promotion interne)
- Un grade d'adjoint administratif principal à TC à compter du 1^{er} juillet 2016 (suite à une demande de mutation interne)

Monsieur le Maire précise qu'après avis du CTP, le conseil municipal se prononcera à nouveau

| |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">• 2016-14 : PLAN PLURIANNUEL CONCERTÉ : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : AIDE DE L'AGENCE DE L'EAU |
|---|

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du plan pluriannuel concerté (PPC) il est possible que les administrés puissent obtenir des aides pour améliorer ou créer leur assainissement non collectif (SPANC)

Le conseil municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Agence de l'eau qui permettra la mise en place de cette action à raison de cinq dossiers en 2016 et cinq dossiers en 2017, ainsi que l'ensemble des documents y afférents.

Véolia sera chargé de réaliser l'étude et le montage du dossier comme prévu dans le cadre de la DSP assainissement non collectif.

Les subventions à percevoir après avis de l'agence de l'eau seraient de l'ordre de 30 % du montant des travaux avec un maximum de base de travaux de 8000 € par installation.

DECISIONS COMPLEMENTAIRES A LA DEMANDE DES ELUS

- Monsieur KLEKOCINSKI propose de modifier certains tarifs communaux, en l'occurrence le tarif des caves urnes et des cases du columbarium, il propose :
 - 850 € pour le columbarium et 600 € pour les caves urnes.

Le Conseil Municipal DECIDE d'approuver cette proposition par 15 votes pour et 2 abstentions.

- Monsieur DI PARDO souhaite intervenir pour apporter des informations quant à l'augmentation des impôts votée au Conseil Départemental, il précise qu'il s'oppose farouchement à toute augmentation d'impôts, toutefois, au regard de la situation du Conseil Départemental, il convient qu'il fallait qu'une décision drastique soit prise sachant que sans augmentation, le Département était dans une situation compliquée qui décollait vers une mise sous tutelle. Face à la baisse des dotations de 500000 M d'euros force est de constater l'obligation d'impacter les taux d'imposition.